

Tableaux de données

Environnement¹

Données quantitatives	2025	2024	2023	Indicateur GRI
Émissions de gaz à effet de serre (GES) (teqCO₂)				
Émissions de GES (types 1 et 2) ^{1, 2}	87 124	82 882	83 717	305-1, 305-2
Bureaux gérés	58 586	56 628	58 453	305-1, 305-2
Immeubles multirésidentiels	28 538	26 255	25 264	305-1, 305-2
Émissions directes de GES de type 1 ^{1, 2}	49 457	45 303	44 841	305-1
Bureaux gérés	24 999	23 005	23 294	305-1
Immeubles multirésidentiels	24 458	22 298	21 547	305-1
Émissions indirectes de GES liées à l'énergie de type 2 (fondées sur l'emplacement) ^{1, 2}	37 667	37 579	38 876	305-2
Bureaux gérés	33 587	33 623	35 159	305-2
Immeubles multirésidentiels	4 080	3 956	3 717	305-2
Émissions indirectes de GES liées à l'énergie de type 2 (fondées sur le marché) ^{1, 2}	37 697	37 608	38 829	305-2
Bureaux gérés	33 611	33 647	35 117	305-2
Immeubles multirésidentiels	4 086	3 961	3 712	305-2

1 Toutes les données environnementales (c.-à-d. les émissions, l'énergie, l'eau et les déchets) se rapportent aux portefeuilles de bureaux et multirésidentiels gérés par CIGWL et sont consolidées selon une approche fondée sur le contrôle opérationnel. Un sous-ensemble de ces données environnementales a fait l'objet d'une mission d'assurance limitée réalisée par un tiers indépendant conformément à la norme ISAE 3410, Missions d'assurance relatives aux bilans des gaz à effet de serre. Les données industrielles et de commerce de détail sont exclues. Les émissions totales de GES sont calculées à partir des émissions de type 2 selon l'emplacement.

2 Nos émissions de GES de types 1 et 2 concernent les actifs sous gestion sur lesquels nous exerçons un contrôle opérationnel. Notre année de référence pour la déclaration est 2019. Nous utilisons des critères élaborés par la direction, éclairés par la norme WBCSD GHG Protocol Corporate Accounting and Reporting Standard, pour guider notre méthodologie de calcul des émissions de GES. Les gaz inclus dans le calcul comprennent le dioxyde de carbone, le méthane et l'oxyde nitreux. Les facteurs d'émission et les potentiels de réchauffement planétaire sont fondés sur le plus récent Rapport d'inventaire national d'Environnement Canada disponible, les facteurs du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et les fournisseurs de services publics au 31 décembre 2025. Les émissions de type 1 sont liées à la consommation de gaz naturel, à l'exclusion des émissions associées au carburant des génératrices de secours et aux appoints de frigorigène. Les émissions de type 2 sont liées à l'électricité, à la vapeur, à l'eau refroidie et à l'eau chaude achetées. Les émissions de type 2 selon le marché comprennent l'achat de crédits d'énergie renouvelable.

Données quantitatives	2025	2024	2023	Indicateur GRI
Émissions de gaz à effet de serre (GES) (teqCO₂) (suite)				
Autres émissions indirectes de GES de type 3 ^{1,2}	5 278	5 545	5 513	305-3
Bureaux gérés	1 569	1 375	1 340	305-3
Immeubles multirésidentiels	3 709	4 170	4 172	305-3
Intensité des émissions de GES (teqCO ₂ /1 000 pi ²) ^{1,3}	3,18	3,08	3,13	305-4, CRE 3
Bureaux gérés	3,00	2,89	2,98	305-4, CRE 3
Immeubles multirésidentiels	3,59	3,52	3,48	305-4, CRE 3
Réduction nette des GES grâce aux mesures de conservation (teqCO ₂) ⁴	(8 866)	(7 013)	(6 536)	305-5
Consommation d'énergie (MWh)				
Énergie consommée au sein de l'organisation ⁵	572 295	541 378	542 971	302-1
Combustibles non renouvelables consommés	263 362	241 094	238 668	302-1
Gaz naturel (mesuré)	263 362	241 094	238 668	302-1
Électricité achetée pour consommation	278 445	274 674	273 780	302-1
Vapeur achetée pour consommation	26 714	23 869	29 669	302-1
Eau chaude achetée pour consommation	2 705	762	88	302-1
Eau refroidie achetée pour consommation	1 069	979	766	302-1

1 Toutes les données environnementales (c.-à-d. les émissions, l'énergie, l'eau et les déchets) se rapportent aux portefeuilles de bureaux et multirésidentiels gérés par CIGWL et sont consolidées selon une approche fondée sur le contrôle opérationnel. Un sous-ensemble de ces données environnementales a fait l'objet d'une mission d'assurance limitée réalisée par un tiers indépendant conformément à la norme ISAE 3410, Missions d'assurance relatives aux bilans des gaz à effet de serre. Les données industrielles et de commerce de détail sont exclues. Les émissions totales de GES sont calculées à partir des émissions de type 2 selon l'emplacement.

2 Nos émissions de GES de type 3 comprennent les émissions provenant des déchets envoyés à l'enfouissement et à la récupération d'énergie, ainsi que de la distribution d'eau pour les actifs sous gestion sur lesquels nous exerçons un contrôle opérationnel. Nous utilisons des critères élaborés par la direction, éclairés par la norme WBCSD GHG Protocol Corporate Accounting and Reporting Standard, pour guider notre méthodologie de calcul des émissions de GES. Les gaz inclus dans le calcul comprennent le dioxyde de carbone, le méthane et l'oxyde nitreux. Les facteurs d'émission et les potentiels de réchauffement planétaire sont fondés sur le Rapport d'inventaire national d'Environnement Canada et les facteurs du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

3 Nos intensités d'émissions de GES concernent les types 1, 2 et 3 pour les propriétés de bureaux et multirésidentielles seulement (comme indiqué dans la présente annexe). La superficie totale utilisée pour calculer les intensités d'émissions est fondée sur la superficie brute.

4 Réduction estimée des émissions de GES de types 1, 2 et 3 attribuable aux initiatives de conservation dans les propriétés de bureaux et multirésidentielles, par rapport aux émissions de l'année de référence 2019, soit 110 392 tonnes de CO₂e. Les gaz inclus dans le calcul comprennent le dioxyde de carbone, le méthane et l'oxyde nitreux. L'estimation tient compte des nouveaux développements et des facteurs indépendants du contrôle de la gestion qui influencent les émissions, comme les variations des facteurs d'émission, l'occupation et les conditions météorologiques. Les facteurs externes sont pris en compte au moyen de pratiques reconnues par le secteur, comme l'analyse de régression.

5 L'énergie consommée au sein de l'organisation concerne notre portefeuille d'actifs de bureaux et multirésidentiel sous gestion qui fait partie de notre périmètre de contrôle opérationnel, tel que défini dans le WBCSD GHG Protocol Corporate Accounting and Reporting Standard. Nous ne déclarons pas les renseignements sur l'énergie lorsque les propriétés se trouvent hors de notre contrôle opérationnel (p. ex., bâtiments à locataire unique qui paient tous les services publics). La déclaration de la consommation d'énergie comprend la consommation d'énergie provenant de sources de combustibles non renouvelables (c.-à-d. le gaz naturel) et l'énergie achetée (c.-à-d. l'électricité, la vapeur et l'eau refroidie).

Données quantitatives	2025	2024	2023	Indicateur GRI
Consommation d'énergie (MWh) (suite)				
Intensité énergétique (ekWh/pi ²) ¹	19,71	18,87	19,07	302-3, CRE 1
Bureaux gérés	19,33	18,60	19,02	302-3, CRE 1
Immeubles multirésidentiels	20,54	19,49	19,12	302-3, CRE 1
Réduction nette de la consommation d'énergie grâce aux mesures de conservation (MWh) ²	(65 522)	(63 608)	(61 644)	302-4
Déchets				
Déchets générés en valeur absolue (tonnes) ³	13 897	12 824	14 107	306-3
Bureaux gérés	6 655	4 735	5 217	306-3
Immeubles multirésidentiels	7 243	8 089	8 890	306-3
Intensité des déchets générés (tonnes/1 000 pi ²)	0,48	0,45	0,49	306-3
Bureaux gérés	0,33	0,24	0,26	306-3
Immeubles multirésidentiels	0,81	0,94	1,05	306-3
Méthode d'élimination des déchets (tonnes)⁴				
Déchets destinés à l'enfouissement ⁵	8 189	8 623	8 571	306-5
Matières recyclées ⁶	4 337	3 198	4 445	306-4
Matières organiques ⁷	1 361	1 002	1 091	306-4
Valorisation énergétique ⁸	9,94	0,52	0,64	306-4
Taux de réacheminement des déchets destinés à l'enfouissement (%) ⁹	41 %	33 %	39 %	306-4

1 Notre intensité énergétique couvre l'énergie consommée dans le portefeuille de bureaux et multirésidentiel géré, notamment le gaz naturel ainsi que l'électricité et la vapeur achetées. Nous déclarons l'intensité énergétique en ekWh par pied carré de superficie brute.

2 Réduction estimée de la consommation d'énergie attribuable aux initiatives de conservation dans nos propriétés de bureaux et multirésidentielles, par rapport à la consommation d'énergie de l'année de référence 2019, soit 621 204 MWh. Les sources d'énergie incluses dans le calcul comprennent le gaz naturel, l'électricité, la vapeur, l'eau refroidie et l'eau chaude. L'estimation tient compte des nouveaux développements et des facteurs indépendants du contrôle de la gestion qui influencent la consommation d'énergie, comme l'occupation et les conditions météorologiques. Les facteurs externes sont pris en compte au moyen de pratiques reconnues par le secteur, comme l'analyse de régression.

3 Toutes les données sur les déchets concernent les déchets non dangereux produits dans notre portefeuille d'actifs de bureaux et multirésidentiel sous gestion, qui sont envoyés à l'enfouissement ou à la récupération d'énergie.

4 Les méthodes d'élimination des déchets sont fondées sur les renseignements que nous fournissons nos gestionnaires/entrepreneurs responsables de l'élimination des déchets.

5 Les déchets envoyés à l'enfouissement comprennent les déchets non dangereux de notre portefeuille d'actifs de bureaux et multirésidentiel sous gestion.

6 Les déchets recyclés comprennent divers flux de recyclage (p. ex., papier, carton, plastique) de notre portefeuille d'actifs de bureaux et multirésidentiel sous gestion.

7 Les déchets organiques comprennent les déchets intérieurs et extérieurs recueillis pour le compostage ou la collecte des matières organiques.

8 Nos entrepreneurs responsables de l'élimination des déchets fournissent la quantité de déchets envoyés à la récupération d'énergie (c.-à-d. les installations de valorisation énergétique des déchets).

9 Seuls les déchets recyclés et organiques sont comptabilisés comme détournés. Le taux moyen de réacheminement des bureaux en 2025 était de 64 %, tandis que le taux moyen de réacheminement des propriétés multirésidentielles était de 20 %.

Données quantitatives	2025	2024	2023	Indicateur GRI
Eau¹				
Eau prélevée (m ³)	1 664 188	1 549 926	1 567 513	303-3, 303-5
Bureaux gérés	664 567	617 982	646 990	303-3, 303-5
Immeubles multirésidentiels	999 621	931 944	920 523	303-3, 303-5
Intensité de la consommation d'eau (L/pi ²) ²	57,31	54,02	54,99	CRE 2
Bureaux gérés	33,14	30,82	32,27	CRE 2
Immeubles multirésidentiels	111,22	107,85	108,89	CRE 2
Certifications, étiquetage ou cotes de bâtiments écologiques				
% global des actifs³				
% de bâtiments ayant reçu une certification de bâtiment écologique, par bâtiment	89 %	91 %	93 %	CRE 8
% de bâtiments ayant reçu une certification de bâtiment écologique, par superficie	84 %	88 %	88 %	CRE 8
Nombre de bâtiments par catégorie d'actifs⁴				
Nombre total de bâtiments certifiés	348	360	377	CRE 8
Bureaux	57	58	58	CRE 8
Multirésidentiel	30	34	37	CRE 8
Commerce de détail extérieur	129	132	132	CRE 8
Industriel léger	132	136	150	CRE 8
Nombre de bâtiments par type de certification⁵				
LEED et/ou Zéro carbone (CBDCA)	29	26	26	CRE 8
BOMA BEST (BOMA Canada)	341	354	368	CRE 8
Autres certifications de bâtiments écologiques (ENERGY STAR)	3	1	6	CRE 8
Certifications liées à la santé, au bien-être et à l'accessibilité (FitWel, WELL et/ou RHFAC)	37	35	20	CRE 8

1 Les données sur la consommation et l'intensité de l'eau concernent l'eau prélevée dans les réseaux municipaux d'approvisionnement en eau pour notre portefeuille d'actifs de bureaux et multirésidentiel sous gestion. Les quantités d'eau prélevées sont fondées sur les renseignements fournis par nos fournisseurs de services publics.

2 Nous déclarons l'intensité de l'eau en litres par pied carré de superficie brute.

3 Les pourcentages sont fondés sur les actifs admissibles (c.-à-d. ceux qui répondent aux critères d'admissibilité prescrits par les systèmes de notation ou la gestion interne).

4 Les totaux sont présentés par bâtiment individuel. Un actif peut comprendre plusieurs bâtiments, comme indiqué dans le corps principal du présent rapport.

5 Certains bâtiments détiennent plus d'un type de certification; par conséquent, le nombre total de certifications peut dépasser le nombre total de bâtiments certifiés. En 2024, les certifications d'accessibilité ont augmenté en raison de la participation de CIGWL au Défi Bâtiments sans obstacles de la Fondation Rick Hansen.

Santé et sécurité

Données quantitatives	2025	2024	2023	Indicateur GRI
Comités mixtes de santé et de sécurité composés de membres de la direction et du personnel				
% de l'effectif siégeant à des comités mixtes de santé et de sécurité composés de membres de la direction et du personnel ¹	20 %	20 %	20 %	403-1, 403-8, CRE 6
Système de gestion de la SST ISO 45001				
% de l'organisation exerçant ses activités selon un système de gestion de la sécurité harmonisé avec OHSAS 18001	100 %	100 %	100 %	CRE 6
Formation en santé et sécurité²				
Nombre d'employés ayant reçu une formation en santé et sécurité	745	745	750	404-1
Nombre d'heures de formation en sécurité reçues par employé	5	5	5	404-1
Rendement en santé et sécurité au travail (SST)				
Taux de blessures (taux d'incidents enregistrables) ³	0,46	1,28	0,64	403-9
Taux de gravité ⁴	0,00	1,25	2,00	403-9
Taux de jours perdus ⁵	0,00	0,29	0,14	403-9
Maladies professionnelles	0,00	0,00	0,00	403-9
Nombre total d'événements dangereux (quasi-accidents) ⁶	18	8	10	403-9
Décès ⁷	0	0	0	403-9

1 Des comités mixtes de santé et de sécurité ont été établis dans toutes les régions du pays et se composent de membres de la direction et de membres du personnel. Les membres du personnel représentent au moins 50 % des membres de chaque comité et ont une coprésidence élue par les travailleurs pour présider avec une coprésidence nommée par l'employeur.

2 Les employés suivent une formation obligatoire en SST chaque année.

3 Le taux de blessures correspond au nombre de cas enregistrables par 200 000 heures travaillées par les employés (nombre de cas enregistrables x 200 000 / nombre d'heures travaillées par les employés). Le taux de blessures exclut les blessures mineures (premiers soins seulement). Tous les incidents qui nécessitent des soins médicaux immédiats prodigués par un médecin, un hôpital ou un dentiste sont déclarés. En 2024, nous avons intégré la nouvelle catégorie d'incidents « altercations avec le public », ce qui explique en partie l'augmentation du taux de blessures. Des apprentissages et des campagnes de prévention ont été élaborées, et continuent de l'être, afin de sensibiliser davantage et de proposer des mesures de contrôle des dangers pour les types de blessures suivants : blessures des tissus mous, glissades/trébuchements/chutes et altercations avec le public.

4 Le taux de gravité correspond au nombre de jours de travail perdus divisé par le nombre total d'incidents enregistrables.

5 En 2023, le taux de jours perdus comprenait une blessure des tissus mous nécessitant une réadaptation; en 2024, il comprenait deux blessures des tissus mous nécessitant une réadaptation; et en 2025, aucun jour perdu n'était associé à des blessures.

6 L'augmentation des signalements de quasi-accidents en 2025 reflète un effort délibéré pour encourager les employés à déclarer tous les types d'incidents, peu importe leur gravité. En renforçant notre culture de déclaration des quasi-accidents, nous nous concentrons sur l'apprentissage tiré des dangers potentiels et le partage des leçons apprises dans l'ensemble de l'organisation comme initiative proactive et préventive de santé et sécurité.

7 Les décès se rapportent à nos employés.

Employeur de choix

Données quantitatives	2025	2024	2023	Indicateur GRI
Nombre total d'employés¹				
Nombre total d'employés	752	770	790	2-7
Employés selon le genre²				
Nombre d'employés (femmes)	358 (48 %)	368 (48 %)	365 (46 %)	2-7
Nombre d'employés (hommes)	394 (52 %)	402 (52 %)	425 (54 %)	2-7
Employés selon l'âge²				
Employés de moins de 30 ans	87 (12 %)	86 (11 %)	78 (10 %)	2-7
Employés de 30 à 50 ans	370 (49 %)	377 (49 %)	388 (49 %)	2-7
Employés de plus de 50 ans	295 (39 %)	307 (40 %)	324 (41 %)	2-7
Employés selon le type de contrat²				
Nombre d'employés permanents	719	741	759	2-7
Nombre d'employés à temps partiel	3	4	8	2-7
Nombre d'employés temporaires ou contractuels	30	25	23	2-7, 2-8
Employés par région²				
Alberta	125 (17 %)	122 (16 %)	135 (17 %)	2-7
Canada atlantique	16 (2 %)	14 (1 %)	17 (2 %)	2-7
Colombie-Britannique	85 (11 %)	76 (10 %)	79 (10 %)	2-7
Manitoba/Saskatchewan	85 (11 %)	92 (12 %)	91 (12 %)	2-7
Ontario	402 (53 %)	428 (56 %)	423 (54 %)	2-7
Québec	39 (5 %)	38 (5 %)	45 (5 %)	2-7
Nouvelles embauches³				
Nombre total de nouvelles embauches	149 (20 %)	143 (19 %)	142 (18 %)	401-1
Groupe d'âge				
Nouvelles embauches de moins de 30 ans	53 (36 %)	40 (28 %)	44 (30 %)	401-1
Nouvelles embauches de 30 à 50 ans	75 (50 %)	77 (54 %)	63 (44 %)	401-1

1 Nos employés à temps plein représentent Conseillers immobiliers GWL et notre filiale en propriété exclusive, Conseillers immobiliers résidentiels GWL. Ce nombre comprend les employés permanents, à temps partiel et contractuels. Nous n'avons pas d'employés syndiqués. La méthodologie appliquée calcule l'effectif à la fin de l'année de déclaration (31 décembre 2025).

2 Les employés par région, âge et genre comprennent les employés permanents, à temps partiel et contractuels. Les employés à temps plein et à temps partiel sont différenciés selon le nombre habituel d'heures travaillées par semaine, tandis que les travailleurs temporaires et occasionnels sont définis en fonction de contrats de travail à court terme (p. ex., stages coop). Les données sur les employés sont gérées et extraites au moyen du système de paie et des bases de données internes de CIGWL.

3 Nos nombres de nouvelles embauches représentent les employés embauchés pendant l'année de déclaration. Ils comprennent les embauches externes (c.-à-d. les candidats non internes), les transferts de Canada Vie vers CIGWL et les employés qui se sont joints à l'entreprise et l'ont quittée au cours de la même année. Les chiffres excluent les étudiants d'été (stages coop), les transferts et nominations internes, ainsi que les employés qui ont signé une offre sans commencer à travailler. La méthodologie de calcul des nouvelles embauches a été mise à jour en 2024.

Données quantitatives	2025	2024	2023	Indicateur GRI
Nouvelles embauches (suite)¹				
Nouvelles embauches de plus de 50 ans	21 (14 %)	26 (18 %)	35 (26 %)	401-1
Genre				
Nouvelles embauches de femmes	84 (56 %)	79 (55 %)	63 (44 %)	401-1
Nouvelles embauches d'hommes	65 (44 %)	64 (45 %)	79 (56 %)	401-1
Roulement du personnel²				
Nombre de départs	154 (20 %)	191 (25 %)	210 (26 %)	401-1
Groupe d'âge				
Départs d'employés de moins de 30 ans	31 (20 %)	59 (31 %)	48 (23 %)	401-1
Départs d'employés de 30 à 50 ans	64 (42 %)	74 (39 %)	106 (50 %)	401-1
Départs d'employés de plus de 50 ans	59 (38 %)	58 (30 %)	56 (27 %)	401-1
Genre				
Départs de femmes	83 (54 %)	96 (50 %)	90 (43 %)	401-1
Départs d'hommes	71 (46 %)	95 (50 %)	120 (57 %)	401-1
Formation des employés				
Formation et éducation : cours internes en ligne³				
Total de la formation sur la conformité (heures) ⁴	4 140	3 491	3 059	404-1
Total de la formation indépendante en ligne (heures) ⁵	470	311	1 254	404-1
Heures de formation interne par employé (heures/employé/année)	6,13	4,94	5,46	404-1

1 Nos nombres de nouvelles embauches représentent les employés embauchés pendant l'année de déclaration. Ils comprennent les embauches externes (c.-à-d. les candidats non internes), les transferts de Canada Vie vers CIGWL et les employés qui se sont joints à l'entreprise et l'ont quittée au cours de la même année. Les chiffres excluent les étudiants d'été (stages coop), les transferts et nominations internes, ainsi que les employés qui ont signé une offre sans commencer à travailler. La méthodologie de calcul des nouvelles embauches a été mise à jour en 2024.

2 Le roulement du personnel comprend tous les départs de l'entreprise, volontaires et involontaires, y compris les démissions, les cessions d'actifs, les cessations d'emploi et les départs à la retraite. Le taux de roulement est attribuable aux tendances générales du marché du travail canadien et du secteur des services financiers, qui stimulent la demande de main-d'œuvre qualifiée et accroissent la concurrence pour retenir les talents. CIGWL demeure déterminée à cerner et à traiter les problèmes de maintien en poste, et s'efforce d'améliorer les mesures qui contribuent à garder les employés de valeur.

3 La formation interne en ligne couvre les cours offerts par les plateformes d'apprentissage en ligne de CIGWL et de Canada Vie. Les heures de formation sont calculées en multipliant le nombre de participants par le temps prévu pour terminer le cours.

4 La formation sur la conformité comprend la formation portant sur les codes, politiques et procédures de l'entreprise (p. ex., lutte contre le blanchiment d'argent, Code de conduite, accessibilité, protection des renseignements personnels). En 2024, la formation sur la conformité a augmenté parce que les nouvelles embauches de 2024 étaient proportionnellement plus nombreuses dans des postes exigeant davantage de formations d'intégration obligatoires. En 2025, la formation sur la conformité a encore augmenté, car un cours sur la conformité environnementale a été mis à jour et relancé pendant l'année.

5 La formation indépendante en ligne désigne le perfectionnement volontaire des compétences (p. ex., compétences informatiques, compétences en leadership). En 2023, les heures de formation indépendante en ligne ont augmenté parce qu'un cours avec formateur, « Inclusion pour tous », a été suivi par la plupart des employés de CIGWL.

Données quantitatives	2025	2024	2023	Indicateur GRI
Formation des employés (suite)				
Formation et éducation : cours externes¹				
Nombre d'employés ayant présenté une demande de financement	115 (15 %)	193 (25 %)	128 (16 %)	404-1, 404-2
Financement de la formation (\$)	153 542,17 \$	154 286,07 \$	166 247,00 \$	404-1, 404-2

¹ La formation externe est soutenue par la Politique de remboursement des frais de scolarité de Canada Vie, qui offre 2 000 \$ par employé à temps plein par année pour des cours de perfectionnement professionnel externes et qui appuie le perfectionnement des employés dans les compétences et les aptitudes liées à leur emploi. La participation au programme est volontaire. Les chiffres ne comprennent pas la formation additionnelle financée par les budgets discrétionnaires des unités opérationnelles.

Investissements communautaires

Données quantitatives	2025	2024	2023	Indicateur GRI
Contribution en espèces ¹	219 315 \$	185 237 \$	176 796 \$	201-1
Dons en nature, dons de produits ou de services (heures) ²	830	615	735	201-1

¹ Total des contributions caritatives versées par les employés de CIGWL/Conseillers immobiliers résidentiels GWL, ou par Canada Vie au nom de CIGWL, à divers organismes de bienfaisance. Les contributions de 2025 comprennent 10 000 \$ au programme immobilier de l'Université de Guelph.

² Nombre total d'heures de bénévolat fournies par les employés de CIGWL et de Conseillers immobiliers résidentiels GWL. En 2025, le suivi des heures de bénévolat des employés a été amélioré afin de tenir compte de la participation à des initiatives nationales de bénévolat auparavant non comptabilisées, comme A Loving Spoonful et Roots for Trees, en plus d'Habitat pour l'humanité.